

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le sept juin deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du trente mai deux mille vingt-deux et sous sa présidence.**

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Dieinaba SY, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Adjoints ; Joël BENARD, Louissette LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Eric DURAND, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Marc CHANTERIE, Alain QUIBEL, Patricia HAUCHARD, Chantal JARNIOU, Stéphane DUPONQ, Jean-Philippe TANNAY, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Christel DELAMARE ayant donné pouvoir à Michèle GUEROUT ; Elisabeth DURAND ayant donné pouvoir à Virginie BOTTAIS ; Martine ROBERGE ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Sandrine BELHACHE-DIET ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL ; Lyes DAIBECHE ayant donné pouvoir à Patricia HAUCHARD.

Secrétaire de séance : Joël BENARD

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 6 – Voix délibératives : 29

**2022-55**

**ACTUALISATION DU COMPTE ÉPARGNE TEMPS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération 2009-60 du 7 juillet 2009 portant sur l'instauration du Compte Epargne Temps au sein de la Ville de Notre-Dame de Bondeville ;  
Vu l'avis du comité technique en date du 12 mai 2022 ;  
Considérant les évolutions réglementaires intervenues depuis l'instauration du compte épargne temps au sein de la collectivité ;  
Considérant qu'il convient d'actualiser le règlement en tenant compte de ces évolutions ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

- Approuve le règlement du Compte Épargne Temps annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à ce dispositif.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le :



Madame Le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20220613-2022-55-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2022